

FC

302

C6L49

1913

Etudes
sur l'Histoire des premières années
de la Nouvelle-France

JACQUES CARTIER

DECOUVREUR, EXPLORATEUR, COLONISATEUR
DU CANADA

1491 - 1557

Par A. LEO LEYMARIE

*Membre correspondant de l'Institut canadien
Membre de la Société de Géographie de Québec*

ÉDITION
1957

SAINT-JÉRÔME

Imprimerie de *l'Avenir du Nord*

M. CM. XIII

DU MEME AUTEUR :

Canada, 1 volume in 16, illustré. Montréal Paris, 1903. *Epuisé.*

Une ancienne colonie : Le Canada-Français, 1 brochure in-12 de 40 pages. Paris, 1904. *Epuisée.*

Une ancienne colonie : La richesse forestière du Canada confédéré et la pulpe de bois, 1 brochure in 80 de 32 pages. Paris, 1905. *Epuisée.*

Le Canada confédéré, 1 brochure in-80, de 42 pages. Lille, 1910.

Les Buveurs, sonnets inédits. 1 vol. 153 x 23 mm. Saint Jérôme, (Canada). 1911. *Epuisé.* (Ce volume sous le pseudonyme de "Marléo").

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Jacques Cartier, 1 vol. in-18, illustré.

Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, (en collaboration)

Une ancienne colonie ; La Nouvelle-France (Province de Québec), 1 vol. in-180, illustré.

Une ancienne colonie : Le Canada agricole, commercial et industriel, 1 vol. in-18.

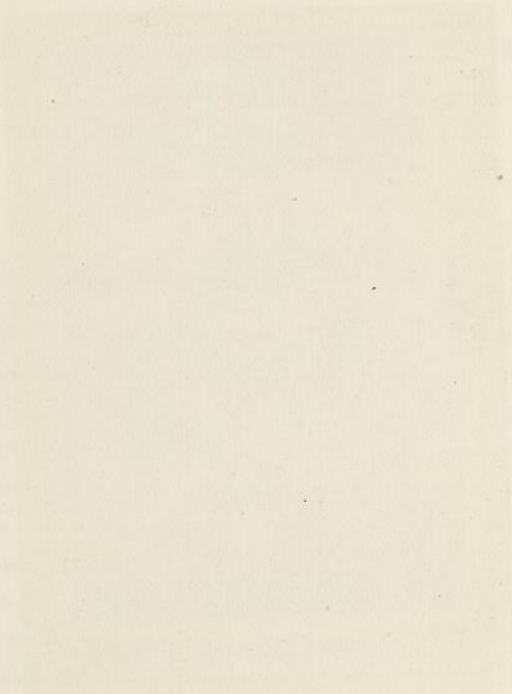
Champlain et les premiers colons de la Nouvelle-France, 1 vol. in-18, illustré.

Heures pour Ma Mère, 1 vol. de vers.

Fraternité d'âmes : Françaises et Canadiennes, roman.

sh

A. M. LOUIS TIERCELIN.



37
65
94
111



Bibliothèque Nationale du Québec

FC

302

C6 L49

1913

A M. LOUIS TIERCELIN,

Ancien président du Comité du Monument Jacques Cartier,
à Saint-Malo,

Kérazur-en-Paramé
Bretagne.

Mon cher confrère et ami,

Le 23 juillet 1905, sur la HOLLANDE, vous terminiez votre discours, lors de l'inauguration du monument de Jacques Cartier, par ces mots : " Au nom du Comité, j'ai l'honneur de remettre cette statue à la ville de Saint-Malo ; je la confie à sa garde et je l'offre au culte de tous ceux qui seront fiers de saluer, en elle, un Découvreur audacieux, un conquérant pacifique, un vrai Français, un bon Breton, un franc Malouin, Jacques Cartier."

Le MÉMOIRE que contient cette modeste étude vous apportera une nouvelle preuve de la valeur morale du Compère du Clos Poulet, aussi, veuillez en accepter l'hommage.

Avec ma souvenance, mes sentiments les meilleurs.

A.-LÉO LEYMARIE

THE HISTORY OF THE

REIGN OF

CHARLES THE FIRST

BY

JOHN BURNET

OF

SCOTLAND

IN

SEVEN VOLUMES

THE SECOND

VOLUME

(1)
H
me
Je
pr
saint
(3)
de Jac

JACQUES CARTIER

DECOUVREUR, EXPLORATEUR, COLONISATEUR
DU CANADA

“ L'histoire de Jacques Cartier est remplie de difficultés et de problèmes... Le moindre travail sur la vie de ce grand homme, si simple et si intéressant, fait constater la déplorable insouciance des gens de son temps... Le pays qui a lancé vers l'Amérique du Nord Verrazano, Cartier, Roberval, et défraya leurs expéditions qui coûtèrent tant d'hommes et de dépenses, n'a su conserver ni leurs cartes, ni leurs journaux de bord et de voyages.” (1)

Rien ne répond mieux à cette prétention de l'habile et persévérant chercheur que fut M. Joüon des Lougrais que la publication d'un document que l'on peut sans crainte attribuer à Jacques Cartier et qui fait l'objet de cette courte étude (2).

Ce Mémoire que je signalais dans *l'Avenir du Nord* (3) comme un plan de colonisation daté de septembre 1538, qui dénote une préoccupation sérieuse de créer une France nouvelle sur les bords du Saint-Laurent et de mener, de front,

(1) F. Joüon des Lougrais: *Le drapeau de Jacques Cartier*. Rennes, 1903, in 80.

(2) “ La découverte de ces pièces de 1538 a modifié nécessairement mes conclusions sur le caractère des derniers voyages du Découvreur. Je ne doute pas qu'on ne trouve désormais beaucoup de choses imprévues sur lui et son œuvre.” Lettre de M. Joüon des Lougrais, Saint-Malo, 14 sept. 1913.

(3) AVENIR DU NORD, Saint-Jérôme, 1er avril 1910, *A propos de Jacques Cartier*.

l'agriculture, la prospection des mines et l'organisation administrative.

La récente édition de l'*Histoire du Canada* (1) ne faisant qu'une allusion superficielle à ce mémoire de colonisation (2), nous croyons devoir faire précéder cette publication de quelques commentaires qui en feront ressortir l'importance documentaire et permettront de pouvoir, sans crainte, attribuer au découvreur du Canada la paternité de ce projet présenté au Roi François Ier.

“ Les progrès que les Espagnols et les Portugais faisoient en Amérique excitèrent l'émulation de François Ier. Quoi, disoit-il en plaisantant, *le Roy d'Espagne et le Roy de Portugal partagent tranquillement entre eux le Nouveau Monde sans m'en faire part ! Je voudrois bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue l'Amérique.* ” (3)

Et Jacques Cartier (4), qui avait déjà fait le voyage du Brésil avec des Portugais, partait, pour le Canada, le 20 avril 1534. Au bout de 137 jours, ayant, le vendredi 24 juillet, élevé, à la baie de Gaspé, une croix de “ trente pieds de hault “ soubz le croysillon de laquelle mismes ung escusson en bosse “ à troyes fleurs de lys, et dessus ung escripteau en boys en “ grant en grosse lettre de forme où il y avoit VIVE LE ROY “ DE FRANCE ” il revient à Saint-Malo, le 5 septembre 1534.

(1) F.-X. Garneau : *Histoire du Canada*, Paris 1913. 5^e édition, revue et annotée par Hector Garneau. in 80, p. 31.

(2) Le renvoi de la page 31 de l'*Histoire du Canada*, concernant ce *Mémoire*, indique à tort “ trois cent soixante-seize hommes ”. C'est “ 276 hommes ” qu'il faut lire, ainsi que nous le publions.

(3) *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des Chartes, des Chroniques et autres anciens monumens* Paris, 1783 Tome I, 3^e éd., p. 635

(4) Jacques Cartier, fils de Jamet et de Gessetine Jausart, naquit à Saint-Malo en 1491 ; épousa, en 1519, Catherine des Granges et décéda le “ mercredi au matin, environ cinq heures ”, 1^{er} septembre 1557.

De ce voyage d'exploration, Cartier ramenait en France la description de côtes déjà connues par les pêcheurs de morues, deux sauvages pris à Gaspé.

En 1535, avec 110 hommes ; avec la nef la *Grande Hermine* ; le courlieu la *Petite Hermine* ; le gallion l'*Emerillon* ; le 19 mai, Jacques Cartier repartait pour le Canada ayant, après communion, reçu la bénédiction en l'église de Saint-Malo, le jour de la Pentecôte (16 mai). Il découvre Anticosti, qu'il baptise île de l'Assomption, car il la rencontre le " Jour nostre dame d'Aoust, quinzième dudict moys " (d'août). Le 14 septembre 1535, il arrive à Sainte-Croix où Donnacona, Taignoagny et Domagaya " avec vingt cinq barques chargez de gen " viennent le recevoir ; il laisse en cet endroit la *Grande Hermine* et la *Petite Hermine*, à l'abri d'un fort élevé au confluent de la rivière Sainte-Croix et du Lairet (1) et remonte le Saint-Laurent avec l'*Emerillon* et deux barques, pour gagner, malgré les objurgations des sauvages, Hochelaga où l'on arrivait le 2 octobre. Au cours de la réception qui lui fut faite par les sauvages entourant l'Agouhanna perclus de douleurs, Cartier apprit qu'au-delà de la montagne qui dominait la ville vers le Nord, — le Mont Royal — il se trouvait des métaux semblables à ceux dont étaient formés son sifflet et la dague de son poignard.

Le 11 octobre, il regagnait Sainte-Croix où un fort avait été construit et où une épidémie de scorbut, au cours de l'hiver, vint décimer les habitants. Les sauvages devenant belliqueux, Cartier enleva, le 5 mai 1536, Donnacona, des interprètes et plusieurs chefs hurons, fit voile, le lendemain, laissant pour marquer son passage une croix élevée le 8 mai 1536, croix " haulte d'environ trente cinq pieds sous le croizillon de " laquelle y avait ung escusson en bosse des armes de France ; " et sur iceloy estoit escript en lettre attique : *Franciscus primus Dei Gratia Francorum Rex Regnat,*" et abandonnant la *Petite Hermine*.

(1) " Il y a une petite rivière à une demi-lieu de là (de Québec) appelée *Cabri Coubat* par les sauvages, à raison des tours et détours qu'elle fait. Jacques Cartier lui donna le nom de Sainte-Croix, parce qu'il y arriva un pareil jour. C'est le premier endroit où il ait hiverné." LA POTHERIE, *Voyage de l'Amérique*, tome I, p. 124. 1722.

En 1536, le 6 juillet (1), alors que l'on désespérait de son retour, Jacques Cartier abordait à Saint-Malo.

Le résultat de ce second voyage fut important ; il rapportait l'impression que le Canada pouvait être colonisé, il avait appris qu'il y avait des mines au pays du Saguenay et d'Hochelaga et ne tarissait pas en ses *relations* de vanter les richesses naturelles des pays qu'il avait vus.

Au moment où s'opérait le retour, Charles-Quint venait assiéger Marseille, le territoire français était menacé de l'invasion et François Ier préoccupé témoignait au Découvreur de sa sollicitude en lui abandonnant la *Grande Hermine* (10 mai 1537) (2) et après la Trêve de Nice survenue le 16 juin 1538, par une lettre patente datée de Saint-Germain-en-Laye, 14 septembre 1538 (3), il lui accordait le reliquat de ses frais de voyage à la découverte des terres occidentales, plus cinquante écus d'or pour la nourriture des dix sauvages qu'il entretenait à Saint-Malo depuis 1536 (4).

Ces lettres patentes datées des 14 et 22 septembre 1538 coïncident avec la date du *Mémoire* de colonisation présenté au " *Grand Roy François* ". Peut-il émaner d'un autre que Jacques Cartier, bénéficiaire des largesses royales ? Nous ne le croyons pas.

(1) C'est par erreur que l'on a souvent indiqué la date du 16 juillet 1536 comme étant celle du retour du second voyage. Le texte de Poncet Roffet que nous avons en bibliothèque dans l'édition de Tross, 1863, fol 46, porte : " tellement que le 6. iour de juillet 1536 sommes arrivez au hable de Sainct-Malo."

(2) Archives nationales, J. 962, No. 10.

(3) Archives nationales, J. 962, pl 15, No. 23.

(4) Bibliothèque nationale, Mss latin 17059, No. 202, 22 septembre 1538.

MEMOIRE DES HOMMES & PROUISIONS NÉCESSAIRES POUR LES VAISSEAUS QUE LE ROY VOULOIT ENVOYER EN CANADA (1)

On voit par ce mémoire la piété, la magnanimité et générosité de cœur du grand Roy François, et comme nonobstant que les guerres eussent épuisé ses finances, et mesme engagé sa Majesté à des debtes immenses, néanmoins se voyant en paix, il ne craint point d'entrer en nouvelle despense pour establir la Religion Chrestienne dans un pays de Sauvages éloigné de la France de toute l'étendue de la terre, et où il sçauoit bien qu'il n'y auoit point de mines d'or et d'argent, ny autre gain à espérer, que la conquête d'infinies âmes pour Dieu et leur déliurance de la domination et tyrannie du Démon infernal, auquel elles sacrifioient jusqu'à leurs propres enfans.

Pour faire le voyage, que le Roy nostre souuerain Seigneur veut estre fait à Canada, il faut estre prest du plus tard, à la my-Mars, et auoir le nombre de gens et Nauires cy-après contenus, sous le bon plaisir dudit Seigneur et de Monseigneur le Connestable, de l'accroistre ou diminuer.

(1) "Lettres et Mémoires d'Etat, des Roys, Princes, Ambassadeurs et autres Ministres, sous les règnes de François premier, Henry II & François II, contenans les intelligences de ces roys, avec les princes de l'Europe, contre les menés de Charles Quint ; principalement à Constantinople auprès du Grand Seigneur ; en Angleterre, avec Henry VIII ; en Allemagne, avec les Princes de l'Empire ; en Italie, avec le Pape et les Vénitiens... Ouvrage composé de pièces originales, la pluspart en Chiffres, Négociations & Instructions à nos Ambassadeurs, & mesme de Minutes de nos Roys, rangés selon l'ordre du temps, & formans comme un corps d'histoire, etc., etc.," par Messire Guillaume Ribier, conseiller d'Etat... à Paris M. DC. LXVI... avec privilège du Roy... in fol. tome I. page 212 et suivantes. — (Bibliothèque nationale de Paris, Lg. 4, 2)

- Et premièrement, est requis qu'il y ait, tant pour la garde des Nauires qui demeureront là, que pour l'équipage de plusieurs Bateaux qu'il conuiendra équiper, pour aller en plusieurs Fleuves et Rivières le nombre de six-vingt Mariniers pour demeurer audit Pays, pour ce.....120 hommes.
- Item, est requis qu'il y ait quarante hommes de guerre Harquebuziers, pour ce..... 40 hommes.
- Item, trente Charpentiers, tant Charpentiers de Nauires que de Maisons, et Scieurs de long... 30 hommes.
- Item, dix Maistres Maçons, et on s'aydera de ceux du pays pour les servir, pour ce..... 10 hommes.
- Item, trois hommes qui sçachent faire la Chaux, pour ce..... 3 hommes.
- Item, trois faiseurs de Tuile, pour ce..... 3 hommes.
- Item, deux Charbonniers pour faire du charbon, pour ce..... 2 hommes.
- Item, deux Maistres Maréchaux ayans chacun, une forge garnie de deux seruiteurs, pour ce.... 4 hommes.
- Item, deux Serruriers, une Forge garnie et deux seruiteurs, pour ce..... 4 hommes.
- Item, quatre Forgerons, pour chercher et connoistre s'il y a mine de fer, et y faire des Forges et du fer, pour ce..... 4 hommes.
- Item, est requis y mener pour le moins six Vignerons et six Laboureurs, pour ce..... 12 hommes.
- Item, trois Barbiers avec chacun un seruiteur, font..... 6 hommes.
- Item, deux Apoticairez chacun un seruiteur, pour reconnoistre et voir les commodites des herbes, pour ce..... 4 hommes.
- Item, seroit bien requis y mener quelque Médecin ayant un seruiteur, pour ce..... 2 hommes
- Item, deux Orfèvres qui soient Lapidaires, garnis des choses nécessaires et chacun un seruiteur, pour ce..... 4 hommes.
- Item, faut mener deux Maistres Côturiers, deux Maistres Chaussetiers, avec chacun un seruiteur, pour ce..... 8 hommes.
- Item, deux Menuisiers et deux seruiteurs, garnis de leurs outils, pour ce..... 4 hommes.
- Item, deux Maistres Cordiers et deux serui-

teurs, pource qu'il y a chanvre pour faire cordage, pour ce..... 4 hommes.

Item, il faut qu'il y ait quatre Canonniers, pour le moins, et les gens de guerre serviront de Canonniers à un besoin, pour ce..... 4 hommes.

Item, faut qu'il y ait six hommes d'Eglise ayans les choses requises pour le service divin, pour ce..... 6 hommes.

Et pour le regard de toutes autres manières de gens de mestier, on s'en pourra passer pour ce premier voyage, ainsi se monteroit le nombre des hommes cy-contenus deux cens soixante et seize hommes, pour ce.....276 hommes.

Lesquels faut qu'ils soient victuailés pour deux ans du moins, afin que si les Nauires, que l'on enuoyra porter viures l'année prochaine, auoient quelque fortune, ceux-cy n'ayent faute de viures.

Item, est requis que lesdistes victuailles soient bien faites et bonnes pour estre de si longue durée, et il faut auoir des vins secs d'Espagne, et pourront coûter lesdites victuailles cent sols par mois pour chacun homme, qui seroit, pour lesdits deux cens soixante et seize hommes pour vingt-quatre mois, la somme de trente trois-mil cent vingt liures.

Il est aussi de nécessité que ceux qui y demeureront ledit temps, soient garnis d'habillemens, lits, couuertes et de toutes autres choses, pour deux ou trois ans, et qu'ils laissent quelque argent pour viure à leurs femmes et enfans, et sera besoin de les payer contant pour quinze ou seize mois, et coûteront, pour le moins, cent sols l'un portant l'autre, par mois.

Item, est requis porter dix tonneaus de fer qui coûterot cinquâte liures.

Item, huit ou dix prises de sel, tant pour ceux du Pays lesquels l'estiment fert, que pour ceux des Nauires, qui coûtera pris en Bretagne soixante sols la prise.

Item, quatre milliers de Toile commune, tant pour ceux du Pays, que des Nauires, qu'on leur baillera sur leur solde.

Item, trois cens pièces de Crezeaus, tant pour ceux dudit Pays, que des Nauires, sur leur dite solde.

Item, faut porter plusieurs sortes de menues merceries, qui s'acheteront et payeront sur l'ordonnance du Commissaire.

Item, est requis porter de tous ustenciles et aménagemens de maison, pour servir à ceux qui y demeureroint, pareille-



ment des meules de Moulin, pour faire Moulins à eau, à vent et à bras.

Item, est requis y porter de toutes manières et especes de Bestes et Oyseaus domestiques le plus qu'il sera possible, tant pour faire le labourage, que peupler le pays, et de toutes sortes de grains à semences.

Pour faire lequel passage, est requis auoir six Nauires du moins, de cent tonneaus le moindre, avec deux Barques de quarante-cinq ou cinquante tonneaus chacune, lesquelles, avec le plus petit des six Nauires, demeureront là, et les autres cinq reviendront incontinent qu'ils auront mis les gens et victuailles en terre, pour le retour desquels cinq Nauires, faut à chacun vingt hommes outre et par dessus le nombre cy-devant déclaré, lesquels pourront mettre, tant à aller et venir, que s'éjourner là cinq à six mois, pour lequel temps faudra qu'ils soient victuallés, et les payer de deux mois au partir, et le reste au retour.

Item, faut porter des munitions de guerre pour mettre en terre dedans les Forts, mesme Artillerie et Archebuzes à croc, Picques et Hallebardes, Plomb, Boulets, Poudres et autres munitions à vostre discrétion.

Item, faut porter dedans les Nauires trois Batteaus prêts d'assembler, quand on sera là, pour aller ausdits Fleuves et Rivières.

Item, faut porter de toutes sortes de Cloûterie, Bray et Gouderon pour lesdits Nauires.

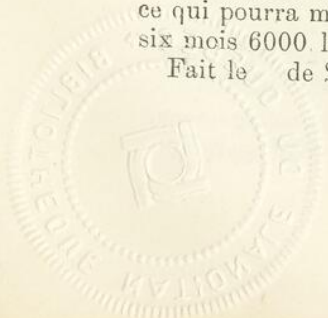
Les six Nauires faut qu'ils soient de sept à huit cens tonneaus, qui coûteront un écu pour noléage pour tonneau par mois, qui feront à raison de neuf cens écus par mois, pour six mois la somme de 4900. écus.

Le Galliô du Roy, qui est à S. Malo pourra servir de l'une des deux Barques.

Et pour le regard de l'autre Barque, la faudra acheter.

Plus faut le solde et victuailles de cent hommes, pour ramener les Nauires cette année, lesquels pourront demeurer, tant à s'éjourner là, qu'allant et venant, le temps de six mois, ce qui pourra monter à mille liures par mois, qui seroit pour six mois 6000. liures.

Fait le de Septembre 1538.



Cette proposition de colonisation était soumise par le hasard des circonstances — l'amiral de Brion-Chabot était accusé de malversation (1) — non pas au grand officier chargé des affaires maritimes, mais au connétable de France, Anne de Montmorency.

Jacques Cartier, en attendant de connaître le sort réservé à son projet, voyant le roi, par lettres patentes de septembre 1538, renouvelées en décembre 1538 et janvier 1539, interdire toute navigation aux possessions portugaises, sachant que depuis 1500 Terre-Neuve, au commencement des terres qu'il voulait coloniser, voyait flotter sur elle le drapeau lusitanien, faisait cause commune avec un prétendant irlandais, Gerald Fitzgerald, et partageait ses espérances.

Le 17 octobre 1540, tandis que l'amiral de Brion-Chabot était arrêté, il recevait le brevet de maître-pilote et capitaine général pour l'expédition en terre de Canada, Saguenay et Hochelaga (2). Son projet allait réussir.

Il ne paraît pas inutile pour compléter le cercle des présomptions qui tendent à faire attribuer le projet de septembre 1538 à Jacques-Cartier, de rappeler que parmi les compagnons du Découvreur dans le voyage de 1541, se trouvaient : un apothicaire, François Guitaut ; un barbier, Sauson Ripault, qui était en même temps chirurgien ; lequel fut déjà du voyage de 1535-1536 et fit, selon toutes probabilités, l'autopsie du jeune Philippe de Rougemont, natif d'Amboise, âgé de 22 ans environ, décédé en décembre 1535 au cours de l'épidémie de scorbut qui décima l'équipage de Jacques Cartier ; que les vaisseaux amenaient avec eux du bétail "aussy bien que des Chèvres, Pores et autres animaux que nous avons apporté pour en peupler dans le País" (3) ; un aumônier, Guillaume Le Breton, qu'assistait dom Anthoine ; que, à Charlebourg-Royal, où il avait construit un fort que les sauvages vinrent

(1) L'amiral de Brion-Chabot au connétable, 29 août 1538. (Bibliothèque nationale, mss. franç. 2996, fol. 15).

(2) Arch. de Saint-Malo, HH. 1, No. 4 : Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris 1866, in-8o, t. II, p. 387.

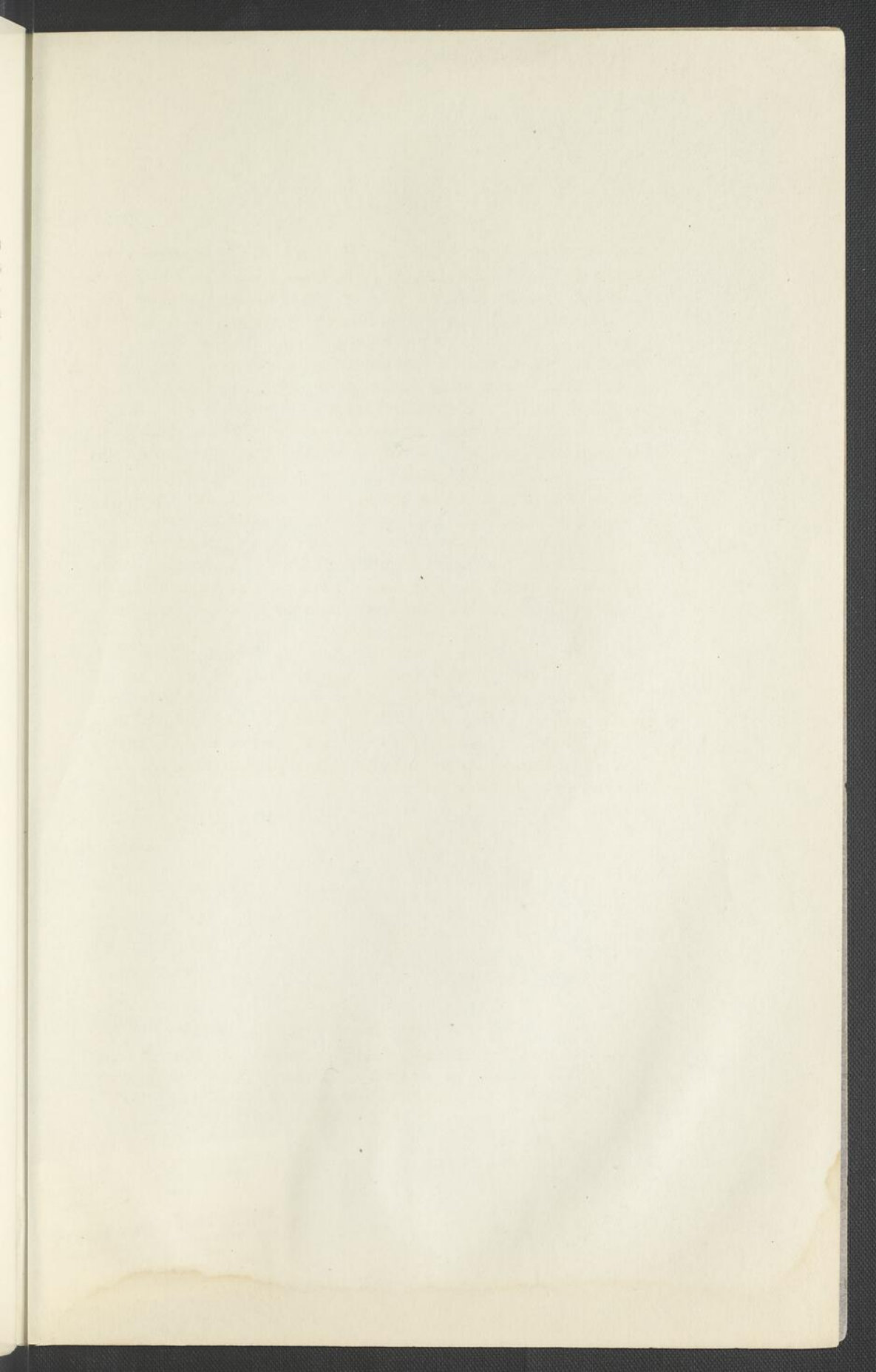
(3) Relation du troisième voyage, (traduit de Halkuyt) publiée sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec. *Voyages de découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542*, Québec 1843, in-8o, p. 71.

souvent attaquer durant l'hiver de 1541-1542, le terrain des environs était fertile, propre au labourage et à la culture et que "les graines de notre Pais, tel que graines de Choux, Naveaux, Laitues et autres" fructifièrent "et sortirent de terre en huit jours (1); que, à Charlebourg-Royal, " nous employâmes vingt de nos hommes à travailler, lesquels dans une journée labourèrent environ un arpent et demi de la terre susdite et en semèrent partie avec des naveaux " (2); que, "sur le bord de l'eau nous trouvâmes certaines feuilles d'un or fin, aussi épaisses que l'ongle. . . et au bord dudit Pré, à environ cent pas, il y a une terre qui s'élève en pente, laquelle est une espèce d'ardoise noire et épaisse où l'on voit des veines de l'espèce de minéraux et qui luisent comme or et argent; et parmi toutes ces pierres il s'y trouve de gros grains de ladite mine. Et en quelques endroits nous avons trouvé des pierres comme Diamans, les plus beaux polis et aussi merveilleusement taillés qu'il soit possible de trouver de voir; et lorsque le soleil jette ses rayons sur iceux, ils luisent comme si c'étaient des étincelles de feu" (3); que le 2 septembre 1541, Macé Jalobert, beau-frère de Jacques Cartier, et Etienne Noël, son neveu et filleul, partaient pour Saint-Malo avec deux navires, le *George* et le *Saint-Louis*, qui abordèrent à Saint-Malo le 30 octobre suivant, tandis que le Découvreur restait en Canada pour attendre en vain Jean-François de la Roque, sieur de Roberval.

(1) Relation du troisième voyage. . . (traduit de Halkuyt), publiée sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec. (*Voyages de découverte au Canada, de 1534 à 1542*. Québec, 1843, in 8o. p. 74

(2) *Ibid.*, p. 74.

(3) *Ibid.*, p. 74 et 75.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Descriptive
Neutralizing
Treatment
Pres
A WORLD

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Nov. 2007

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

BNQ



C 000 145 019

145019